



 facebook.com/bgbwinfo

 instagram.com/bgbw\_info

- AR 
- EN 
- FR 
- RU 
- TR 

Retrouvez toutes les informations dans différentes langues et en langage simplifié sur notre site web :



<http://www.bgbw.landbw.de/pb/Lde/Startseite/Service/Faltflyer+++Leichte+Sprache+und+Freimdsprachen>

Bilder: Agenturfotos, Mit Model gestellt. September 2023



**NOS PRINCIPES**

La base de notre activité repose sur une approche respectueuse de nos client·e·s. Nous prôtons la réinsertion après des actes criminels et promouvons la responsabilisation de nos client·e·s afin qu'ils/elles mènent une vie respectueuse de la loi.

**À PROPOS**

Le Service de probation et d'Assistance judiciaire du Bade-Wurtemberg (Bewährungs- und Gerichtshilfe Baden-Württemberg BGBW) est un établissement de droit public sous contrat avec l'État. Le BGBW assure les missions de service de probation, d'assistance juridique et de médiation victime-délinquant. Son siège est à Stuttgart. Le pays compte neuf établissements, ainsi que d'autres antennes extérieures et postes d'écoute. Il est ainsi possible de garantir un suivi de proximité pour les client·e·s.

Pour obtenir plus d'informations ou pour contacter une personne responsable, rendez-vous sur notre site web : [www.bgbw.landbw.de](http://www.bgbw.landbw.de)



**Baden-Württemberg**

BEWÄHRUNGS- UND RICHTSHILFE

Bewährungs- und Gerichtshilfe Baden-Württemberg  
Rosenbergstraße 122 • 70193 Stuttgart  
Tel.: 0711 627 69-400 • Fax: 0711 627 69-433  
info@bgbw.bwl.de • www.bgbw.landbw.de



**Baden-Württemberg**

BEWÄHRUNGS- UND RICHTSHILFE

Bénévolat au Service de probation.

# Être bénévole au Service de probation requiert de la personnalité.

 Le Service de probation peut être mené soit par des professionnels soit par des bénévoles. En réalité, la réinsertion n'est possible que si elle a lieu au sein de notre communauté. Rejoignez-nous !

Un travail bénévole passionnant et exceptionnel vous attend. À travers vos missions, vous contribuerez de manière importante à la réintégration dans notre société de personnes tombées dans la délinquance. Vous permettez d'aborder la thématique « Délinquance et réinsertion » dans le grand public et encouragez un regard neutre sur les personnes concernées.

## EN QUOI CONSISTE LE SERVICE DE PROBATION ?

La probation remplace une peine privative de liberté lorsque'une personne délinquante a un pronostic social favorable ou qu'elle a déjà purgé une partie de sa peine (libération anticipée).

La personne condamnée peut profiter de notre service pendant toute la durée de sa probation. Nous avons pour mission de l'encourager, mais également de la suivre. Le but principal de l'agent·e de probation est de soutenir le/la client·e et de lui donner la possibilité de mener une vie respectueuse de la loi. Parallèlement à ces tâches, nous veillons au respect des obligations et des injonctions du Tribunal, en documentons la progression et rapportons les avancées à intervalles définies auprès du Tribunal pendant toute la période de probation.

## BÉNÉVOLAT AU SERVICE DE PROBATION

Le rôle du bénévole au sein du Service de probation est d'aider les personnes dans des situations particulièrement difficiles à trouver des solutions face à des problèmes sociaux et/ou économiques.

## CE QUI VOUS ATTEND EN TANT QUE AGENT·E BÉNÉVOLE DE PROBATION :

- Vous recevez une formation de base.
- Vous suivez deux à max. cinq personnes simultanément.
- Vous ne recevez que des cas qui correspondent à vos compétences et à vos capacités.
- Vous assistez régulièrement à des réunions de groupe dirigées par des agent·e·s de probation expérimenté·e·s pour échanger et trouver des réponses à vos questions.
- Vous avez un haut niveau de responsabilité personnelle.
- Vous êtes tenu·e à des standards de qualité, tout comme les agent·e·s de probation principaux/principales.

Les agent·e·s de probation bénévoles recourent à leurs propres compétences et expériences personnelles et professionnelles dans le suivi de leurs client·e·s.

**Re-  
joignez-  
nous !**

## VOUS ÊTES UN·E CANDIDAT·E IDEAL·E SI :

- Vous avez min. 21 ans et êtes bien ancré·e dans la vie.
- Vous disposez d'un casier judiciaire vierge.
- Vous êtes convaincu·e que toute personne peut changer en bien.
- Vous êtes conscient·e que le changement a besoin de temps.
- Vous êtes intéressé·e et avez suffisamment de temps pour vous occuper des préoccupations de vos client·e·s.

Le rôle d'agent·e de probation bénévole vous intéresse ? Notre collègue vous renseigne volontiers :

Dagmar Brüssau | Tél. : 0711 627 69-400 | [ehrenamt@bgbw.bwl.de](mailto:ehrenamt@bgbw.bwl.de)

